

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Chez Tante Rosi Itée	Numéro de permis 2021027	Date d'inspection Le 25 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi Itée-Halte scolaire		Numéro de téléphone (506) 336-8142	
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio n'a pas été pris puisque la halte n'accueille présentement aucun enfant d'âge scolaire.

Discussion avec l'exploitant du futur de la halte.

-La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 février 2025

Date

original signé par
Katy Benoit

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 février 2025

Date